Travaux dans le centre bourg : la Région, le Département et l'État sollicités pour le financement

Un conseil municipal estival s'est tenu, lundi soir, présidé par le maire Jean-François Obez. À l'ordre du jour, les différentes subventions sollicitées auprès de la Région, du Département et de l'État, dans le cadre du réaménagement du centre bourg, ont été abordées.

Il s'agit en l'occurrence de mettre en valeur le patrimoine historique, notamment l'église du XV[e] siècle et de créer des espaces de promenades, tout en apaisant la circulation, notamment en réaménageant la place de l'Église Saint-Brice et la rue de l'Église.

Les collectivités territoriales mettent la main à la poche

En effet, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, la région Auvergne Rhône-Alpes a engagé un programme pour accompagner les bourgs centres et les pôles de services dans leurs projets d'aménagement. Il s'agit d'une opération de revitalisation et de renforcement de l'attractivité, pour les communes situées dans une tranche de population de 2 000 à 20 000 habitants.

Sur un montant de travaux de 988 262 €, la Région est sollicitée à raison de 40 % (395 305 €), le département de l'Ain pour 15 % (148 239 €). Un autofinancement de 444 718 € sera apporté par la commune. L'État est quant à lui sollicité pour une subvention de 100 000 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires Ruraux), sur un montant de travaux de 251 000 €.

Le conseil municipal a donc approuvé les demandes de subventions à la Région et au département au titre de la dotation territoriale 2019 pour ces travaux qui consisteront à créer un espace public, entrant en résonance avec l'église.

Plus de place pour les modes de déplacement doux

En termes de déplacements, le but est aussi d'accorder une place plus confortable aux usages modes doux et de redonner à la rue de l'Église un statut de rue de village, en rompant avec la logique de flux de transit. Il est prévu de maintenir l'offre de stationnement et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sans omettre de mettre en valeur le patrimoine végétal et bâti existant. Dernier point, les élus souhaitent également créer un itinéraire mode doux autour de l'église, dans le prolongement de la rue du Caire et vers les Hautains de la Crotte.

Enfin au titre des demandes de subvention, le conseil municipal s'est rallié à celle sollicitée auprès de l'État, au titre de la DETR, concernant des travaux à réaliser l'an prochain sur l'ancienne parcelle des réservoirs et la rue de La Tour, d'un montant de 240 000 €, sur cette parcelle appelée Jardin des Hirondelles.

L'objectif est de restaurer un habitat pour une faune et une flore typique d'un centre de village agricole, tout en favorisant les modes de déplacement doux entre la rue de La Tour et celle de la Culaz, et de préserver, dans la première, la dimension vernaculaire et patrimoniale de ce quartier historique.

Gérard DOUS

Perspective de la future rue de l'Église et des espaces publics, qui devraient être terminés pour la fin de la mandature. Illustration DR

La commune vient en aide aux familles fréquentant le Conservatoire

Dans le cadre des nouvelles dispositions régissant les rapports entre les communes de Prévessin-Moëns et d'Ornex, avec le Conservatoire et la commune de Ferney-Voltaire, Ornex a étudié la possibilité de mettre en place une aide. Elle s'adresserait aux familles ornésiennes en ayant le plus besoin, pour leurs enfants fréquentant le Conservatoire sous forme de bourses versées par le CCAS.

Une grille tarifaire a été établie : pour une famille de deux enfants, le pourcentage d'aide serait de 5 % soit 789 € pour la commune ; pour trois élèves et plus, le taux de 10 % a été retenu soit une participation communale de 747 €.

Au total la commune participerait à hauteur de 15 438 €, montant estimatif, pouvant évoluer en fonction du nombre d'élèves, la simulation étant basée sur 76 élèves inscrits en 2017-2018, avec un coût annuel moyen d'inscription évalué à 830 €.

Néanmoins, en septembre, le conseil municipal sera à nouveau saisi pour valider une décision modificative au budget prévisionnel de la commune pour le versement d'une enveloppe au CCAS.

De plus, une subvention exceptionnelle dans le cadre du centenaire de 1918 a été votée. Pour rappel, Ornex, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire organisent conjointement la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.